

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 juin 2013, à 19 h30, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Le conseiller M. Paul Dumoulin s'est joint à la séance à partir du point 16.2 à 20 h 11.

### Absences motivées :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard.

Le siège du district 7 est vacant.

### Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 13-06-581 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 juin 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 18.12 Adoption / Règlement n° 1275-176-01 / Modification / Création zone H3-535 à même la zone P3-513 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood

Et en y retirant les points suivants :

- 16.6 Modification au règlement de zonage n° 1275 / 185, rue Chicoine / Agrandissement / Zone commerciale C2-708 / Zone résidentielle H3-712 / Lot 1 545 842 / CCU n° 13-05-61
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1275-176 / Modification / Création zone H3-535 à même la zone P3-513 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

*Minute de réflexion*

*Présences*

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Séance ordinaire du 21 mai 2013.

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.1 Fondation du centre de réadaptation Le Virage / Omnium de golf - 11<sup>e</sup> édition / Commandite
- 4.3 Projet de loi-cadre / Décentralisation / Union des municipalités du Québec / Demande d'appui
- 4.7 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion / Renouvellement d'adhésion / Année 2013-2014
- 4.8 Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Modification de contrat / Événement 2013

- 4.9 Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Membres du conseil d'administration / Nomination
- 4.10 Commission scolaire Lester-B.-Pearson / Westwood High School / Cérémonie de graduation 2013 / Bourse

## **5. GREFFE**

- 5.1 Règlement d'emprunt n° 1664 / Acquisition d'un véhicule autopompe citerne / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.2 Règlement d'emprunt n° 1640-01 / Modification / Programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

## **6. TRÉSORERIE**

- 6.1 Correction / Résolution n° 13-05-432 / Émission d'obligations / Résolution de courte échéance
- 6.2 États des revenus et dépenses / 1<sup>er</sup> semestre 2013
- 6.3 Transfert du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement
- 6.4 Institut de la statistique du Québec / Sondage sur les dépenses des municipalités au titre de la culture / Consentement / Diffusion de statistiques
- 6.5 Virement au surplus accumulé affecté / Immeubles municipaux
- 6.8 Protocole d'entente / Aide financière / Programme d'infrastructures Québec-Municipalité / Système de désinfection des eaux usées par rayonnement ultraviolet / Règlement n° 1605 / Autorisation de signature

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

- 7.1 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Surveillant concierge étudiant
- 7.2 Service des travaux publics / Groupe 4 / Embauches temporaires / journalier(ère)s / Période estivale 2013
- 7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Monitrice aquatique
- 7.4 Service du développement et l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Étudiante patrouilleur - Ligne verte
- 7.5 Service des travaux publics / Embauche à titre régulier / Journalier – Voirie et signalisation
- 7.6 Lettre d'entente n° 3-1 / Financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion à intervenir avec l'association des employés cadres / Autorisation de signature
- 7.7 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Surveillant concierge

## **8. COMMUNICATIONS**

## **9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**

## **10. ARTS ET CULTURE**

## **11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Achat d'équipement / Association de balle rapide La Presqu'île

## **12. PROTECTION PUBLIQUE**

## **13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Circulation / Virage à droite obligatoire / Boulevard de la Gare en provenance de la rue du Manoir
- 13.2 Circulation / Ajout d'un arrêt obligatoire / Intersection / Rues Larivée et Marquis

#### **14. EAUX**

#### **15. SERVICES TECHNIQUES**

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.4 / Nouvel émissaire sanitaire / Usine d'épuration – Lot n° 3
- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.6 / Services professionnels de laboratoire / Travaux de construction d'un nouvel émissaire sanitaire / Usine d'épuration – Lot n° 3
- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1646.3 / Services professionnels de laboratoire / Travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire / Boulevard de la Cité-des-Jeunes

#### **16. URBANISME**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 14 mai 2013
- 16.2 PIIA / 150, boulevard Harwood / Revêtement extérieur / Zone C2-708 / CCU n° 13-05-57
- 16.3 PIIA / 345 à 393, boulevard Harwood / Enseigne sur pylône / Lot 1 545 503 / Zone C3-725 / CCU n° 13-05-58
- 16.4 PIIA / 101, rue Bill-Durnam / Nouvelle enseigne / Lot 3 883 380 / Zone C2-448 / CCU n° 13-05-59
- 16.5 PIIA / 105, rue Bill-Durnam / Nouvelles enseignes / Lot 3 883 380 / Zone C2-448 / CCU n° 13-05-60
- 16.7 PIIA / 2905 à 2933, boulevard de la Gare / Modification / Projet intégré / Lot 4 967 534 / Lot projeté 5 175 007 / Zone C3-1012 / CCU n° 13-05-62
- 16.8 PIIA / 2933, boulevard de la Gare / Nouveau bâtiment « E » / Zone C3-1012 / CCU n° 13-05-63
- 16.9 PIIA / 2933, boulevard de la Gare / Affichage bâtiment « E » / Zone C3-1012 / CCU n° 13-05-64
- 16.10 Dérogation mineure / 2905 à 2933, boulevard de la Gare / Autorisation / Marge avant / Zone tampon / Installation enseignes / Lot 4 967 534 / Zone C3-1012 / CCU n° 13-05-65
- 16.11 PIIA / 88, rue Adèle / Enseigne / Lot 1 546 390 / Zone C2-531 / CCU n° 13-05-66
- 16.12 Dérogation mineure / 197, 8<sup>e</sup> Avenue / Autorisation / Garage marge avant / Bâtiment accessoire / Lot 1 544 316 / CCU n° 13-05-67
- 16.13 PIIA / 250, boulevard Harwood / Enseigne existante / Lot 1 545 753 / Zone C2-716 / CCU n° 13-05-68
- 16.14 Dérogation mineure / 444, de Lotbinière / Agrandissement en sous-sol / Autorisation marge latérale / Zone A-836 / CCU n° 13-05-69

#### **17. ENVIRONNEMENT**

- 17.2 Demande D'accès / UQAM / Données hydrogéologiques
- 17.3 Journée de l'abeille à miel / 29 mai

#### **18. RÉGLEMENTATION**

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1270-44 / Modification / Agrandissement / Limites de l'aire d'affectation / Partie du lot 1 544 860 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-184 / Modification / Normes habitations / Agriculture en zone agricole / Secteur ensemble des zones agricoles
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1276-07 / Modification / Chauffage au bois et reconstruction / Bâtiment agricole
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1275-185 / Modification / Ajout norme de stationnement / Zone C2-1005 / Secteur du boulevard de la Gare à l'ouest de la rue Édouard-Lalonde
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1275-186 / Modification / Autorisation usages / Zone I2-752 / Commerce artériel (C3) / Secteur de la rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1274-14 / Modification / Permis et certificats de régie interne / Ajout / Définition de « Aménagement paysager »

- 18.8 Adoption / Règlement n° 1275-187 / Modification / Normes de plantation et d'aménagement paysager
- 18.9 Adoption / Règlement n° 1270-45 / Modification / Ajout usage autorisé à affectation / Secteur rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 2005-06 / Augmentation / Fonds de roulement
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1505-01 / Règlement modifiant le règlement n° 1505 afin de rendre obligatoire l'installation de compteurs d'eau dans les bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels
- 18.12 Adoption / Règlement n° 1275-176-01 / Modification / Création zone H3-535 à même la zone P3-513 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood

**19. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 19.1 Autorisations de la direction générale

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

« ADOPTÉE »

**13-06-582 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**13-06-583 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

Monsieur Mordechai Bembaron dépose une pétition contenant 123 signatures demandant l'installation d'un cul-de-sac, sur la rue De Tonnancour, entre la rue Bizet et la rue Beeethoven.

**13-06-584 FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION LE VIRAGE / OMNIUM DE GOLF - 11<sup>E</sup> ÉDITION / COMMANDITE**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 11<sup>e</sup> édition de l'Omnium de golf organisé par la Fondation du centre de réadaptation Le Virage;

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation est de contribuer au financement de projets proposés par le Centre de réadaptation en dépendance Le Virage et de sensibiliser la communauté montréalaise aux problématiques reliées à la dépendance;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de trois cents dollars (300 \$) soit versé à la Fondation du centre de réadaptation Le Virage à titre de commandite d'un trou dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition de l'Omnium de golf qui aura lieu le 6 juin 2013 au club de golf Candiac;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-06-585

**PROJET DE LOI-CADRE / DÉCENTRALISATION / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / DEMANDE D'APPUI**

ATTENDU que le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* »;

ATTENDU que le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré premièrement d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels on y retrouve des universitaires, juristes et fiscalistes;

ATTENDU que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU que le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

ATTENDU que le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'appuyer le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

**« ADOPTÉE »**

13-06-586

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-DORION / RENOUELEMENT D'ADHÉSION / ANNÉE 2013-2014**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2013-2014, au montant de deux cent un et vingt-et-un (201,21 \$), incluant les taxes applicables.

**« ADOPTÉE »**

13-06-587

**FESTIVAL DE CIRQUE VAUDREUIL-DORION / MODIFICATION DE CONTRAT / ÉVÉNEMENT 2013**

CONSIDÉRANT le contrat intervenu avec le Festival de cirque Vaudreuil-Dorion (FCVD) pour la présentation de l'événement pour les années 2011-2015;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite demeurer le seul partenaire majeur de l'événement pour 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le contrat en cours entre la Ville et FCVD soit, pour l'année 2013, modifié et qu'un montant supplémentaire de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) lui soit payé;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-06-588 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-DORION / MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / NOMINATION**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE MM Guy Pilon, maire, et Denis Vincent, conseiller du district 4, soient nommés pour siéger au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion jusqu'à la fin de la période de mandat de trois (3) ans.

« ADOPTÉE »

**13-06-589 COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON / WESTWOOD HIGH SCHOOL / CÉRÉMONIE DE GRADUATION 2013 / BOURSE**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Commission scolaire Lester-B.-Pearson le 29 mai 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner l'excellence académique d'un élève de 5<sup>e</sup> secondaire de Vaudreuil-Dorion fréquentant l'école secondaire Westwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville remette à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson une (1) bourse au montant de cent cinquante dollars (150 \$) afin de souligner l'excellence académique d'un élève de 5<sup>e</sup> secondaire de Vaudreuil-Dorion fréquentant l'école secondaire Westwood lors de la fête des finissants qui aura lieu le 20 juin 2013;

« ADOPTÉE »

**13-06-590 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1664 / ACQUISITION D'UN VÉHICULE AUTO-POMPE CITERNE / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 3 juin 2013, de 9 h à 19 h, pour le Règlement n° 1664 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition d'un véhicule autopompe citerne pour le Service de prévention incendie et le paiement des coûts qui y sont rattachés et décrétant un emprunt de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$) à ces fins ».

**13-06-591 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1640-01 / MODIFICATION / PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 3 juin 2013, de 9 h à 19 h, pour le Règlement n° 1640-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes ».

**13-06-592 CORRECTION / RÉOLUTION N° 13-05-432 / ÉMISSION D'OBLIGATIONS /  
RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

CONSIDÉRANT la demande du Ministère des Finances et de l'économie afin que soit modifiée de nouveau la résolution de courte échéance 13-05-432 telle que modifiée par le procès-verbal du 10 mai 2013 (résolution n°13-05-538);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le texte de la résolution n° 13-05-432 soit remplacé par ce qui suit:

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de vingt et un millions trois cent cinquante-sept mille dollars (21 357 000 \$), effectué en vertu (des) règlement(s) numéro(s) 1447 1269 1437 1496 1498 1523 1601 1608 1609 1610 1651 1629 1123 1255 1257 1261 1422 1433 1462 1482 1483 1499 1531 1598 1613 1627 1659, la Ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 12 juin 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 1123 1255 1257 1261 1422 1433 1462 1482 1483 1499 1531 1598 1613 1627, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- cinq (5) ans (à compter du 12 juin 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 à 2023 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 1447 1269 1437 1496 1498 1523 1601 1608 1609 1610 1651 1629, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- dix (10) ans (à compter du 12 juin 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 1447 1437 1496 1498 1523 1601 1608 1609 1610 1651 1629, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

**13-06-593 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES / 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2013**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, M. Marco Pilon, OMA, FCPA, FCGA, dépose au Conseil un état comparatif des revenus et charges de la Ville réalisés jusqu'au 30 avril 2013 et ceux de 2012 réalisés au cours de la même période. Sur le même rapport figure également un état comparatif des revenus et dépenses estimés pour l'exercice 2013 et ceux qui ont été prévus au budget 2013.

« ADOPTÉE »

**13-06-594 TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS  
D'INVESTISSEMENT**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit transférée une somme de deux cent quinze mille cent treize dollars et soixante-quatre cents (215 113,64 \$) du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement 2013.

« ADOPTÉE »

**13-06-595 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC / SONDAGE SUR LES DÉPENSES DES MUNICIPALITÉS AU TITRE DE LA CULTURE / CONSENTEMENT / DIFFUSION DE STATISTIQUES**

CONSIDÉRANT la participation de la Ville à un sondage sur les dépenses des municipalités au titre de la culture menée par l'Institut de la statistique du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de consentement afin de permettre à l'Institut de la statistique du Québec de diffuser les résultats de l'enquête.

« ADOPTÉE »

**13-06-596 VIREMENT AU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ / IMMEUBLES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que des investissements importants devront être réalisés au cours des prochaines années sur des immeubles municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de limiter l'effet de ces investissements sur le fardeau fiscal des contribuables;

CONSIDÉRANT la Ville dispose d'un surplus accumulé non affecté disponible de huit millions neuf cent soixante-seize mille trois cent vingt-quatre dollars (8 976 324 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit transférée une somme de six millions sept cent cinquante mille dollars (6 750 000 \$) du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté – immeubles municipaux.

« ADOPTÉE »

**13-06-597 PROTOCOLE D'ENTENTE / AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ / SYSTÈME DE DÉSINFECTION DES EAUX USÉES PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1605 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que les travaux de mise à niveau et d'agrandissement de la station d'épuration prévoient l'installation d'un système de désinfection des eaux usées par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à une aide financière maximale de 1 211 485 \$ dans le cadre du sous volet 1.4 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente soumis par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 15 mai 2013 relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.4 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (dossier 556185) pour l'installation d'un système de désinfection des eaux usées par rayonnement ultraviolet.

« ADOPTÉE »

**13-06-598 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE  
TEMPORAIRE / SURVEILLANT CONCIERGE ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée au Service des ressources humaines par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique le 1<sup>er</sup> mai 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Jordan Marion-Gallant à titre d'étudiant surveillant - concierge lors des activités dans les écoles, et ce, pour la période comprise entre le 2 mai 2013 et le 1<sup>er</sup> décembre 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus temporaires (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-06-599 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / GROUPE 4 / EMBAUCHES TEMPORAIRES /  
JOURNALIER(ÈRE)S / PÉRIODE ESTIVALE 2013**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 22 mai 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M<sup>mes</sup> Stéphanie Dubois et Valérie Arseneau et MM. Danny Rousseau et Éric Sirois à titre de journalier(ère)s temporaires afin de palier à un surcroît de travail ponctuel, au sein du Service des travaux publics à compter du 22 mai 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour un maximum de vingt-sept (27) semaines dans l'année courante et ce, au salaire prévu à l'annexe « D » de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-06-600 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE  
TEMPORAIRE / MONITRICE AQUATIQUE**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée au Service des ressources humaines par M<sup>me</sup> Joëlle Morin, régisseuse aux programmes aquatiques du Service des loisirs et de la vie communautaire le 8 mai 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Marie-Ève Gladu à titre de monitrice aquatique au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire et ce, pour la période comprise entre le 10 mai et le 20 juin 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-06-601

**SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /  
EMBAUCHE TEMPORAIRE / ÉTUDIANTE PATROUILLEUR - LIGNE VERTE**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 21 mai 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche M<sup>me</sup> Alicia Gilbert-Gagnon à titre d'étudiante au poste de patrouilleur - Ligne verte au sein de la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire et ce, à compter du 22 mai 2013 pour une durée maximum de 12 semaines, au salaire prévu à l'annexe « D » de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % du premier échelon de la classe correspondant au poste d'inspecteur en environnement) soit 16,634 \$ de l'heure, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-06-602

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER /  
JOURNALIER – VOIRIE ET SIGNALISATION**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 22 mai 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste de journalier régulier au sein de l'unité – Voirie et signalisation, division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics à M. Michel Bédard, et ce, à compter du 4 juin 2013, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers; le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Bédard aura une période d'essai de trois (3) mois, prenant fin le 4 septembre 2013 à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Bédard.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-06-603

**LETTRE D'ENTENTE N° 3-1 / FINANCEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE  
RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION À INTERVENIR  
AVEC L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES / AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Guy Pilon, maire, M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale et M. Martin Houde, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n° 3-1 en remplacement de la lettre d'entente n° 3 intervenue le 18 décembre 2012, concernant le financement du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**13-06-604 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMPAUCHE  
TEMPORAIRE / SURVEILLANT CONCIERGE**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique en date du 9 mai 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Colette Cousineau, à titre de surveillant concierge temporaire au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, à compter du 10 mai 2013, selon les besoins du Service et sans horaire fixe, et ce, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus temporaires (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-06-605 ACHAT D'ÉQUIPEMENT / ASSOCIATION DE BALLE RAPIDE LA PRESQU'ÎLE**

CONSIDÉRANT la demande faite par l'Association de balle rapide La Presqu'île pour l'achat d'uniformes pour les catégories mineures filles niveau cadette et midget;

CONSIDÉRANT que l'association a effectué fructueusement des démarches de financement envers d'autres sources que la Ville de Vaudreuil-Dorion dont la majorité des membres proviennent;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux mille dollars (2 000 \$) soit versé à la l'Association de balle rapide La Presqu'île à titre d'aide financière pour l'achat d'uniformes pour les catégories mineures filles niveau cadette et midget pour les participantes résidant à Vaudreuil-Dorion;

QUE ce montant sera versé sur présentation des preuves justificatives à l'achat des uniformes;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-06-606 CIRCULATION / VIRAGE À DROITE OBLIGATOIRE / BOULEVARD DE LA GARE EN  
PROVENANCE DE LA RUE DU MANOIR**

CONSIDÉRANT la demande d'obliger le virage à droite sur le boulevard de la Gare en provenance de la rue du Manoir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 22 mai 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil décrète l'obligation du virage à droite sur le boulevard de la Gare en provenance de la rue du Manoir;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**13-06-607 CIRCULATION / AJOUT D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE / INTERSECTION / RUES LARIVÉE ET MARQUIS**

CONSIDÉRANT la demande d'ajouter un arrêt obligatoire dans les deux directions sur la rue Larivée à l'intersection de la rue Marquis;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 22 mai 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil décrète l'ajout d'un arrêt obligatoire dans les deux directions sur la rue Larivée à l'intersection de la rue Marquis;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**13-06-608 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1605.4 / NOUVEL ÉMISSAIRE SANITAIRE / USINE D'ÉPURATION – LOT N° 3**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction d'un nouvel émissaire sanitaire à la station d'épuration, sept (7) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 mai 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, six des sept soumissions reçues sont conformes ou substantiellement conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1605.4;

CONSIDÉRANT plus particulièrement la recommandation de la firme Exp en date du 27 mai 2013 à l'effet de rejeter la soumission la plus basse en raison de son prix disproportionné;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Ali Excavation inc., 760, boul. des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux de construction d'un émissaire sanitaire de la station d'épuration, et ce, pour un montant de deux millions cinq cent quatre-vingt quatre mille deux cent quarante-et-un dollars et quatre-vingt onze cents (2 584 241,91 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1605.4.

« ADOPTÉE »

**13-06-609 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1605.6 / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉMISSAIRE SANITAIRE / USINE D'ÉPURATION – LOT N° 3**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre pour les travaux de construction d'un nouvel émissaire sanitaire à l'usine

d'épuration – Lot n° 3 – Règlement n° 1605, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 30 mai 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 3 juin 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence LVM inc., 1200, boul. St-Martin Ouest, bureau 300, Laval (Québec), H7S 2E4, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant quarante-et-un mille quatre-vingt un dollars et soixante-douze cents (41 081,72 \$) incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1605.6;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

**13-06-610 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1646.3 / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE / BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre pour les travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes – Règlement n° 1646, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 30 mai 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 3 juin 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence LVM inc., 1200, boul. St-Martin Ouest, bureau 300, Laval (Québec), H7S 2E4, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant dix-huit mille six cent trente-quatre dollars (18 634,00 \$) incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1646.3;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1646.

« ADOPTÉE »

**13-06-611 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 14 MAI 2013**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 mai 2013.

« ADOPTÉE »

**13-06-612 PIIA / 150, BOULEVARD HARWOOD / REVÊTEMENT EXTÉRIEUR / ZONE C2-708 / CCU N° 13-05-57**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-05-57 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT cependant que les documents visuels déposés par 9177-6658 Québec inc. ne permettent pas d'analyser adéquatement sa demande;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville reporte, à l'égard de l'immeuble sis au 150, boulevard Harwood, l'analyse du dossier à une séance ultérieure afin que 9177-6658 Québec inc. puisse préparer et déposer des plans professionnels représentant visuellement les façades touchées par les travaux, tels que projetés, incluant les éléments fonctionnels et mécaniques, incluant les auvents, le tout tel que prévu à l'article 2.1.3.2 du Règlement n° 1277 sur les PIIA.

« ADOPTÉE »

**13-06-613 PIIA / 345 À 393, BOULEVARD HARWOOD / ENSEIGNE SUR PYLÔNE / LOT 1 545 503 / ZONE C3-725 / CCU N° 13-05-58**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-05-58 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis aux 345 à 393, boulevard Harwood, le projet d'une nouvelle enseigne sur poteau, telle que montrée sur le plan préparé par la firme Création DeZign Plus en date du 7 mai 2013, et suggère à Carrefour Dorion inc. de déplacer la structure et les bases de l'enseigne plus loin vers l'intérieur de son terrain afin d'éviter les conflits avec la circulation lourde en provenance du boulevard Harwood.

« ADOPTÉE »

**13-06-614 PIIA / 101, RUE BILL-DURNAM / NOUVELLE ENSEIGNE / LOT 3 883 380 / ZONE C2-448 / CCU N° 13-05-59**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-05-59 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 101, rue Bill-Durnam, l'enseigne au mur, telle que montrée sur les plans préparés par M. Martin Isabelle de la firme Infografilm en date du 7 mai 2013.

« ADOPTÉE »

**13-06-615 PIIA / 105, RUE BILL-DURNAM / NOUVELLES ENSEIGNES / LOT 3 883 380 / ZONE C2-448 / CCU N° 13-05-60**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-05-60 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 105, rue Bill-Durnam, l'enseigne au mur, telle que montrée sur les plans préparés par M. Martin Isabelle de la firme Infografilm en date du 7 mai 2013.

« ADOPTÉE »

13-06-616

**PIIA / 2905 À 2933, BOULEVARD DE LA GARE / MODIFICATION / PROJET INTÉGRÉ / LOT 4 967 534 / LOT PROJETÉ 5 175 007 / ZONE C3-1012 / CCU N° 13-05-62**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-05-62 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis aux 2905 à 2933, boulevard de la Gare, la modification au projet intégré, tel que présenté au plan SP-70 page 1/1 intitulé « Plan d'implantation commercial » préparé par la firme CIMA + en date du 8 avril 2013 et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- que le permis de construction du bâtiment « E » soit conditionnel au dépôt et à l'étude, par le Comité consultatif d'urbanisme, d'un plan d'aménagement paysager complet, préparé par un architecte-paysagiste, incluant la localisation des conteneurs semi-enfouis;
- les marges du bâtiment « E » devront faire l'objet d'une dérogation mineure acceptée par le Conseil municipal;
- la largeur de la zone tampon (8 m versus 10 m) devra faire l'objet d'une demande de dérogation mineure acceptée par le Conseil municipal;
- le plan de génie civil et de gestion des eaux pluviales devra être conforme aux exigences de la Ville en la matière;
- la transmission d'une demande au Comité de circulation afin que celui-ci s'assure que tous les outils disponibles sont mis en place sur le nouveau tronçon projeté de la rue Maurice-Richard, afin d'assurer la quiétude et la sécurité des résidents et écoliers du secteur adjacent;
- la conclusion d'une entente avec le promoteur sur le partage des coûts du prolongement de la rue Maurice-Richard.

« ADOPTÉE »

13-06-617

**PIIA / 2933, BOULEVARD DE LA GARE / NOUVEAU BÂTIMENT « E » / ZONE C3-1012 / CCU N° 13-05-63**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-05-63 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2933, boulevard de la Gare, le projet de construction du bâtiment « E », tel que présenté sur les plans n° 09-489E, intitulés : « Bâtiment E de la Gare », feuillets 01/07 à 07/07, préparés par TLA architectes, en date du 9 mai 2012 et ce, sous réserve que les appareils mécaniques au toit doivent être dissimulés par un écran peint aux couleurs du bâtiment.

« ADOPTÉE »

**13-06-618 PIIA / 2933, BOULEVARD DE LA GARE / AFFICHAGE BÂTIMENT « E » / ZONE C3-1012 / CCU N° 13-05-64**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-05-64 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2933, boulevard de la Gare, le concept d'affichage, tel que présenté sur les plans GFKM-20505B, feuillets 1/7 à 7/7, préparés par Enseignes Pattison en date du 26 avril 2013 et ce, conditionnellement à l'approbation d'une dérogation mineure par le Conseil municipal afin d'autoriser l'installation de deux (2) enseignes hors toit sur une marquise.

« ADOPTÉE »

**13-06-619 DÉROGATION MINEURE / 2905 À 2933, BOULEVARD DE LA GARE / AUTORISATION / MARGE AVANT / ZONE TAMPON / INSTALLATION ENSEIGNES / LOT 4 967 534 / ZONE C3-1012 / CCU N° 13-05-65**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par 7564538 Canada inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-05-65 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 mai 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis aux 2905 à 2933, boulevard de la Gare;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis aux 2905 à 2933, boulevard de la Gare afin d'autoriser:

- une marge avant d'une station-service située à 3,97 mètres d'une ligne d'emprise municipale, en dérogation à l'article 3.1.14.4 a) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 15 mètres;
- une zone tampon d'une largeur de 8 mètres, en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C3-1012 faisant partie intégrante du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une largeur minimum de 10 mètres;
- l'installation de deux (2) enseignes qui ne sont pas situées entièrement sous le niveau du toit de la marquise, en dérogation à l'article 2.2.20.7.1 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

**13-06-620 PIIA / 88, RUE ADÈLE / ENSEIGNE / LOT 1 546 390 / ZONE C2-531 / CCU N° 13-05-66**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-05-66 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 88, rue Adèle, la nouvelle enseigne sur poteau de couleur bleue (option A), telle que montrée sur le plan « n° L'ACTU-03 », préparé par M. Normand Latreille, en date du 24 avril 2013.

« ADOPTÉE »

**13-06-621 DÉROGATION MINEURE / 197, 8<sup>E</sup> AVENUE / AUTORISATION / GARAGE MARGE AVANT / BÂTIMENT ACCESSOIRE / LOT 1 544 316 / CCU N° 13-05-67**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Mario Desmarais et France Poulin;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-05-67 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 mai 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 197, 8<sup>e</sup> Avenue;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte à la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 197, 8<sup>e</sup> Avenue afin d'autoriser :

- un garage attenant ayant une marge avant de 5,65 mètres, inférieure à la marge avant minimale de 6 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone H1-619 du Règlement de zonage n° 1275;
- un bâtiment accessoire empiétant en cour avant, contrairement à l'article 2.2.2 a) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

**13-06-622 PIIA / 250, BOULEVARD HARWOOD / ENSEIGNE EXISTANTE / LOT 1 545 753 / ZONE C2-716 / CCU N° 13-05-68**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-05-68 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 250, boulevard Harwood, la nouvelle enseigne sur poteau telle que présentée au plan projet intitulé « Au Vieux Duluth », préparé par Access, en date du 20 mars 2013.

« ADOPTÉE »

**13-06-623 DÉROGATION MINEURE / 444, DE LOTBINIÈRE / AGRANDISSEMENT EN SOUS-SOL / AUTORISATION MARGE LATÉRALE / ZONE A-836 / CCU N° 13-05-69**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Normand Mireault;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-05-69 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 mai 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 444, de Lotbinière;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 444, de Lotbinière, afin de permettre l'agrandissement en sous-sol d'une résidence unifamiliale située à 2,30 mètres de la ligne avant au lieu de 8 mètres et d'autoriser un total de marges latérales de 5,50 mètres au lieu de 7 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et normes de la zone A-836.

« ADOPTÉE »

**13-06-624 DEMANDE D'ACCÈS / UQAM / DONNÉES HYDROGÉOLOGIQUES**

CONSIDÉRANT que le projet de connaissance des eaux souterraines sur la région de Vaudreuil-Soulanges, dirigé par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'École Polytechnique de Montréal, en partenariat avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS), la CRÉ Vallée du Haut-Saint-Laurent et l'agence géomatique de Montérégie (GéoMont) ainsi que le Ministère de l'Environnement, du Développement durable, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) vise à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines et à développer des partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion de la ressource;

CONSIDÉRANT la demande d'accès aux données hydrogéologiques formulée par l'UQAM;

CONSIDÉRANT que les données seront incorporées dans une base de données à références spatiales, permettant notamment de tracer des cartes thématiques sur les eaux souterraines, laquelle sera mise à la disposition des partenaires du projet;

CONSIDÉRANT que la Ville demeurera propriétaire des données fournies;

CONSIDÉRANT que la transmission des données donne le droit à l'UQAM d'en faire la diffusion auprès des partenaires du projet et que ce droit d'utilisation fait l'objet d'un document d'entente.

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville participe à ce projet en autorisant l'accès aux données hydrogéologiques par la signature du document d'entente intitulé *Licence concernant l'accès aux informations hydrogéologiques et leur diffusion*.

« ADOPTÉE »

**13-06-625 JOURNÉE DE L'ABEILLE À MIEL / 29 MAI**

CONSIDÉRANT la demande de l'instigateur, M. Clinton Share Ekdahl, pour l'adoption d'une journée de l'abeille à miel;

CONSIDÉRANT que les abeilles sont responsables de la pollinisation d'un tiers de tous les aliments que nous mangeons, qu'elles constituent ainsi une pierre angulaire du soutien à notre agriculture et de la stabilité de notre environnement;

CONSIDÉRANT le déclin des populations inexplicé dans les dernières années;

CONSIDÉRANT que la disparition de l'abeille à miel provoquerait l'extinction de milliers d'espèces animales et végétales et par le fait même l'effondrement de la chaîne alimentaire;

CONSIDÉRANT que selon le Conseil canadien du miel, « la valeur des abeilles pour la pollinisation des cultures est estimée à plus de 2 milliards de dollars »;

CONSIDÉRANT que depuis les dernières années le 29 mai est proclamé « Jour de l'abeille à miel » dans plusieurs villes et provinces canadiennes, mais aussi au Royaume-Unis et en Turquie;

CONSIDÉRANT la méconnaissance de la population face à cette problématique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adhère au mouvement et déclare le 29 mai de chaque année « Jour de l'abeille à miel »;

QUE la Ville supporte cette cause par l'envoi de la résolution aux autorités gouvernementales concernées ainsi qu'à l'instigateur de cette journée.

« ADOPTÉE »

**13-06-626 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-44 / MODIFICATION / AGRANDISSEMENT / LIMITES DE L'AIRE D'AFECTATION / PARTIE DU LOT 1 544 860 / SECTEUR RUE GALT À L'OUEST DE LA RUE SHERWOOD**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 mai 2013 un projet de règlement portant le n° 1270-44;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 juin 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-44 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-44 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme afin d'agrandir les limites de l'aire d'affectation « habitation de moyenne à forte densités (H-MF) » à même une partie de l'aire d'affectation « Institutionnelle (INS) » sur une partie du lot 1 544 860 ».

« ADOPTÉE »

**13-06-627 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-184 / MODIFICATION / NORMES HABITATIONS / AGRICULTURE EN ZONE AGRICOLE / SECTEUR ENSEMBLE DES ZONES AGRICOLES**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 mai 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-184;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 mai 2013;

ATTENDU que le second projet de ce règlement a été adopté à une séance tenue le 21 mai 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-184 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-184 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes concernant les habitations non agricoles ou non requises pour l'agriculture dans une zone agricole ».

« ADOPTÉE »

**13-06-628 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1276-07 / MODIFICATION / CHAUFFAGE AU BOIS ET RECONSTRUCTION / BÂTIMENT AGRICOLE**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 mai 2013 un projet de règlement portant le n° 1276-07;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 juin 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1276-07 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1276-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 concernant le chauffage au bois et la reconstruction d'un bâtiment agricole »

« ADOPTÉE »

**13-06-629 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-185 / MODIFICATION / AJOUT NORME DE STATIONNEMENT / ZONE C2-1005 / SECTEUR DU BOULEVARD DE LA GARE À L'OUEST DE LA RUE ÉDOUARD-LALONDE**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 mai 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-185;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 mai 2013;

ATTENDU que le second projet de ce règlement a été adopté à une séance tenue le 21 mai 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-185 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-185 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter une norme de stationnement à la zone C2-1005 ».

« ADOPTÉE »

**13-06-630 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-186 / MODIFICATION / AUTORISATION USAGES / ZONE I2-752 / COMMERCE ARTÉRIEL (C3) / SECTEUR DE LA RUE CHICOINE À L'OUEST DU RANG SAINT-ANTOINE**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 mai 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-186;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 mai 2013;

ATTENDU que le second projet de ce règlement a été adopté à une séance tenue le 21 mai 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-186 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-186 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser dans la zone I2-752, les usages « services aux entreprises et bureaux de professionnels (M) » et « services gouvernementaux (N) » de classe Commerce artériel (C3) ».

« ADOPTÉE »

**13-06-631 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1274-14 / MODIFICATION / PERMIS ET CERTIFICATS DE RÉGIE INTERNE / AJOUT / DÉFINITION DE « AMÉNAGEMENT PAYSAGER »**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 21 mai 2013 un projet de règlement portant le n° 1274-14;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 juin 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1274-14 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-14 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin d'ajouter la définition de « Aménagement paysager ».

« ADOPTÉE »

**13-06-632 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-187 / MODIFICATION / NORMES DE PLANTATION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 21 mai 2013 un projet de règlement portant le n° 1275-187;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 juin 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-187 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-187 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 concernant les normes de plantation et d'aménagement paysager ».

« ADOPTÉE »

**13-06-633 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-45 / MODIFICATION / AJOUT USAGE AUTORISÉ À AFFECTATION / SECTEUR RUE CHICOINE À L'OUEST DU RANG SAINT-ANTOINE**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 mai 2013 un projet de règlement portant le n° 1270-45;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 juin 2013;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-45 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-45 intitulé :

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin d'ajouter, comme usage autorisé à l'affectation « Industrie mixte I-M », l'usage « Services aux entreprises et bureaux de professionnels » dans le secteur localisé de part et d'autre de la rue Chicoinne à l'ouest du rang Saint-Antoine. ».

« ADOPTÉE »

**13-06-634 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 2005-06 / AUGMENTATION / FONDS DE ROULEMENT**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 3 500 000 \$ à même une partie du surplus accumulé non affecté de son fonds général.

**13-06-635 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1505-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1505 AFIN DE RENDRE OBLIGATOIRE L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET INSTITUTIONNELS**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement aux fins de rendre obligatoire l'installation de compteurs d'eau dans les bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels.

13-06-636

**ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-176-01 / MODIFICATION / CRÉATION ZONE H3-535 À MÊME LA ZONE P3-513 / SECTEUR RUE GALT À L'OUEST DE LA RUE SHERWOOD**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 mai 2013 un second projet de règlement portant le n° 1275-176 modifiant le Règlement n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du second projet et à l'avis publié le 25 mai 2013 dans le journal Première Édition, une (1) requête comportant 33 signatures a été déposée par des personnes habiles à voter de la zone H1-514 demandant l'ouverture d'un registre pour les dispositions contenues au projet de règlement n° 1275-176;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 136 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les dispositions dudit projet doivent être contenues dans un règlement distinct, lequel porte le numéro 1275-176-01;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-176-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1275-176-01 intitulé:

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone H3-535 à même la zone P3-513 »,

soit adopté;

ET QUE la procédure d'enregistrement aux fins de demander la tenue d'un scrutin référendaire soit tenue le 17 juin 2013, de 9 h à 19 h.

**« ADOPTÉE »**

13-06-637

**AUTORISATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Utilisation du parc du Ruisselet le 15 juin 2013;
- March-O-dons de l'école St-Michel le 10 octobre 2013 / Fermeture de rues.

**« ADOPTÉE »**

13-06-638

**PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

13-06-639

**PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**13-06-640 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 02 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier